

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 4 avril 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
980	20	10	2	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **jeudi 4 avril 2019 à 14 h** à SAINT-LÔ au Conseil départemental, (salle Alexis de Tocqueville), sur convocation du 29 mars 2019, **en vue de l'élection du Président.**

M. Erick BEAUFILS, doyen d'âge, préside la séance.

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, est secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

- M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
- Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
- M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
- M. Jean MORIN, canton Créances
- M. Alain NAVARRET, canton Bréhal
- M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
- M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

Délégués des EPCI titulaires :

- M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Délégués des EPCI suppléants :

- M. Christian GOUX, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage,
- Mme Danielle BIEHLER, Communauté de communes Granville Terre et Mer

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

- M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
- M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague

Délégués des EPCI titulaires :

- Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
- M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
- M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

ELECTION DU PRESIDENT DU SMEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mars 2019 autorisant le retrait et l'adhésion de membres et portant modifications statutaires du syndicat mixte ouvert,

Vu le Comité Syndical légalement convoqué ;

Vu l'appel des membres présents en séance et la constatation du quorum ;

Vu la candidature de M. Patrice PILLET, conseiller départemental ;

Vu le déroulement du vote à bulletin secret ;

Le résultat du scrutin est le suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	12
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12

Avec 12 voix, M. Patrice PILLET est proclamé élu à l'unanimité, Président.

Pour extrait conforme,

Le président,

M. Patrice PILLET

